

Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR 1100802 les
« Pelouses Calcaires du Gâtinais »



Le 19 Octobre 2012
Sous-préfecture d'Etampes

NaturEssonne

Association d'Etude et de Protection
de la nature de l'Essonne

Solène SOULAS - NaturEssonne



Direction régionale
de l'Environnement
BASSIN
SEINE-NORMANDE



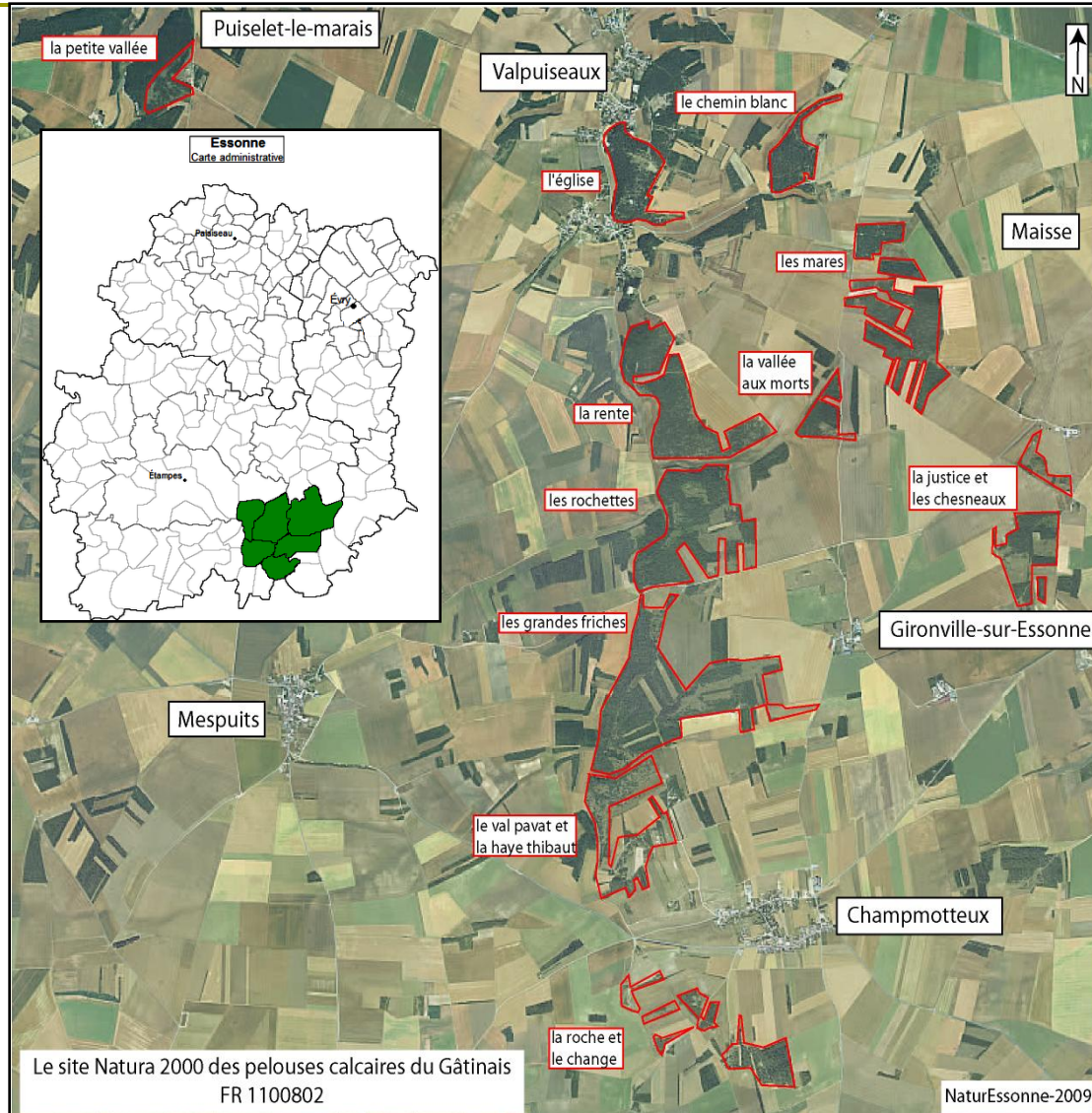
Sommaire

- Présentation de l'animation sur l'année 2012
- Actualisation du DOCOB
- Prévisions pour l'année 2013

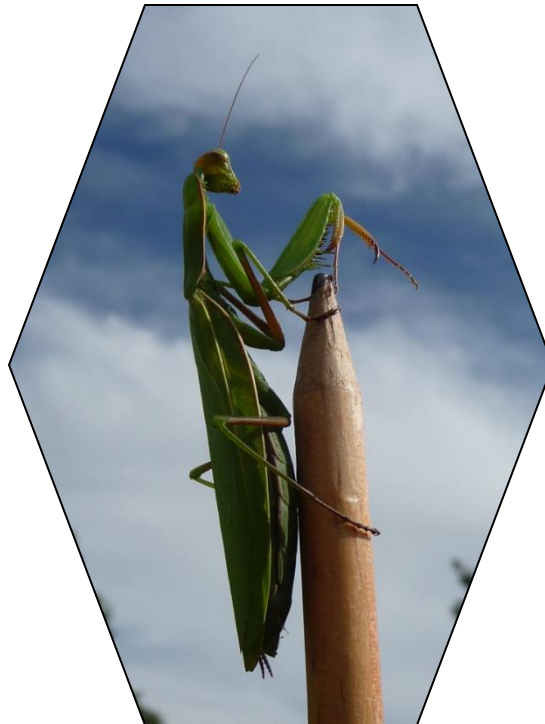


Fiche d'identité du site

- DOCOB approuvé le **30 oct. 2006**
- Dernier COPIL : **5 avril 2011**
- 11 sous-sites
- 307 ha
- 6 communes :
 - Champmotteux
 - Gironville-sur-Essonne
 - Maise
 - Mespuits
 - Puisselet-le-marais
 - Valpuseaux



Bilan de l'animation en 2012

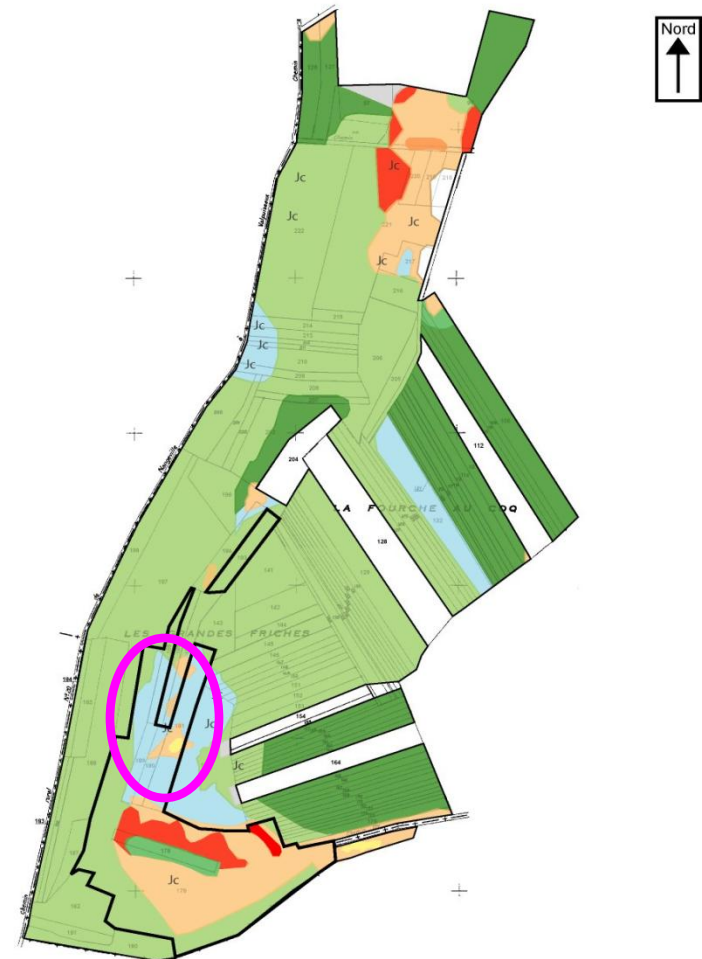


Bilan des travaux de gestion :

Fin du Contrat N2000 n°3

- ❑ **Contrat N2000 2008-2012** : Restauration et entretien du secteur des Grandes Friches Ouest (Gironville-sur-Essonne)
- ❑ Contrat signé le 6 décembre 2007, pour gérer 2.7 ha
- ❑ Bénéficiaire : Pro Natura IdF
- ❑ Propriétaires : ProNatura + 3 privés
- ❑ *Pour rappel : 2 autres contrats ont été exécutés entre 2006 et 2010*

Cartographie des habitats portant sur le secteur des Grandes Friches



Dernière action de gestion réalisée le 2 décembre 2011 sur 0.86 ha par l'entreprise VINCENT



AVANT



APRES



Fin des actions engagées pour ce contrat

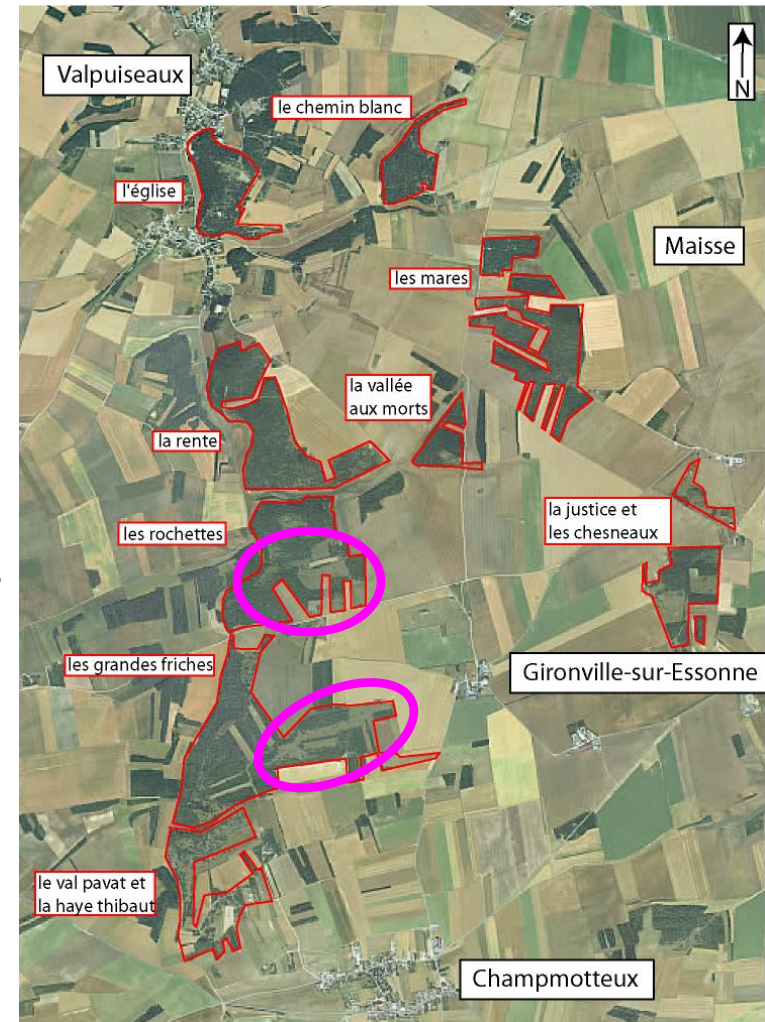


Bilan des travaux de gestion : Contrat N2000 n°4 en cours

- ❑ **Contrat N2000 2011-2015 :**
- ❑ Secteurs : Rochettes et Grandes Fiches
- ❑ **Gironville-sur-Essonne, Champmotteux**

- ❑ Contrat Natura 2000 signé le **07/06/2011**
- ❑ Bénéficiaire : Mr Dequeant
- ❑ Propriétaires :
 - Mr Dinesen (gestion confiée à Mr Dequeant via un bail de chasse)
 - ProNatura IDF.

- ❑ **Surface concernée : 4.07 ha**
- ❑ **Coût total : 5250 euros TTC**
- ❑ **Action de gyrobroyage et fauche**





Actions réalisées en 2011 (hiver 2011-2012)



- Broyage de 2 zones (0.7 et 0.3 ha) sur les Rochettes.
- Broyage d'une zone sur les Grandes Friches (1.05ha).

Effectué du 30 nov.
2011 au 17 fév.2012

Pas de gestion prévue cet
hiver

**Reprises des travaux en
2013**

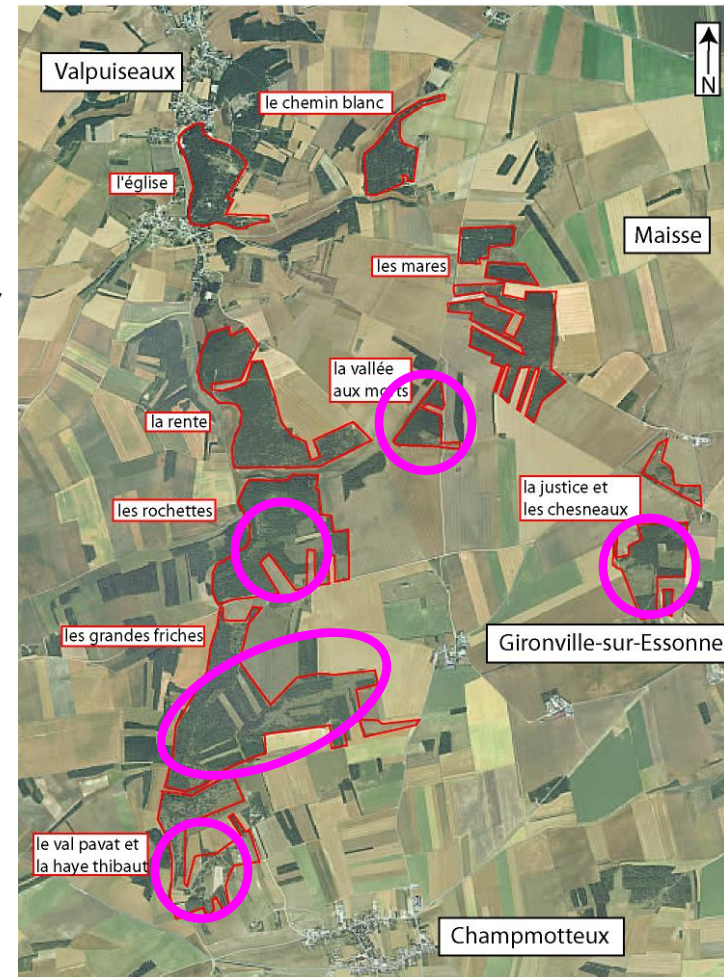


Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5

- Contrat N2000 **2012-2016**
- Contrat signé le **28 juin 2012**

- Secteurs : Rochettes, Grandes Fiches Est et Ouest, Chesneaux, Vallée aux morts et Val Pavat
- Gironville-sur-Essonne, Champmotteux,
 - Bénéficiaire : Mr Dequeant
 - Propriétaire : Mr Dinesen et ProNatura

- Surface concernée : **18.7 ha**
- Coût total : **14 000 euros TTC**





Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5



- ▣ **Action de gyrobroyage avec exportation sur zone peu dense**



Broyeur récupérateur

Achat en cours...

Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5

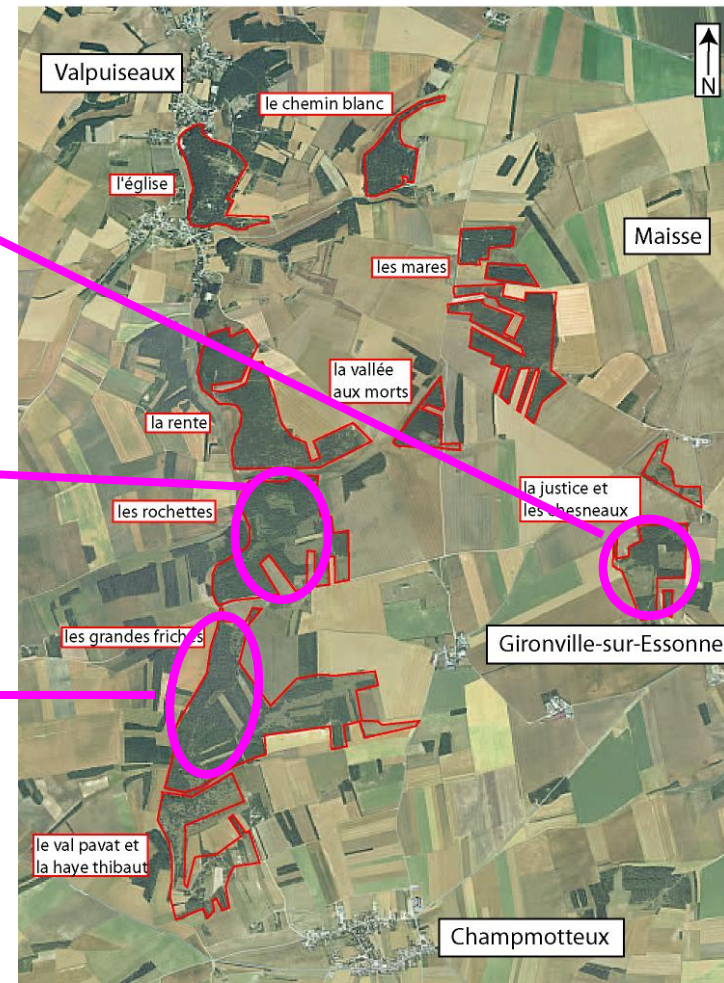
□ Action prévues pour cet hiver 2012-2013:

Fauche + Broyage de zone dense
2.5 ha

Fauche en bandes
+ Broyage de zone dense
3 ha

Fauche
+ Broyage de zone dense
2.5 ha

Surface totale : 8 ha



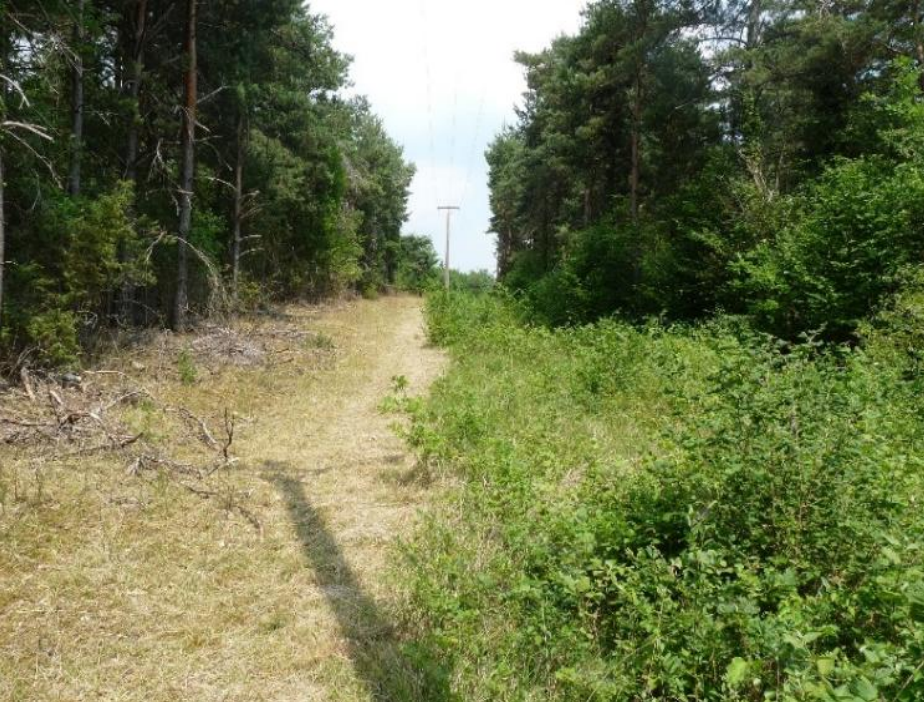


Bilan des travaux de gestion : Sur site propriété du Département

- ❑ Commune de Puiset-le-Marais – Site de 7ha
- ❑ Propriété du Département de l'Essonne
- ❑ Géré par le Conservatoire des ENS
- ❑ **Pâturage Test** - été 2010
- ❑ Prestataire : **Aube Trait Nature**
- ❑ 120 brebis solognotes
- ❑ Financements internes

Intervention de
J.P. FALETIC
Technicien ENS





Comparaison pâturage sur 6h et 12h



Bilan des actions de communication

- ❑ Réalisation et diffusion de la **nouvelle lettre d'information**
- ❑ **SUDOCO** : nouvel outil informatique en ligne pour suivre les DOCOBs
= base de donnée pour chaque site
- ❑ **Site internet Natura 2000** : mise en ligne pour le Gâtinais depuis octobre

SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'Objectifs

Mise en oeuvre du DOCOB / Réalisations / Liste

Données du DOCOB

- DOCOB
- Structures
- Liens utiles

Habitats / Espèces

- Habitats
- Milieux
- Espèces

Objectifs du docob

- Objectifs développement durable
- Objectifs opérationnels
- Mesures
- Indicateur

Mise en oeuvre du DOCOB

- Contrats
- Suivi des temps
- Partenaires/financeurs par réalisation
- Evénements par réalisation
- Suivi des indicateurs

Requêteur du DOCOB

Docob: [dropdown]

Site: [dropdown]

Recherche: [input]

Habitat: [dropdown]

Contrat: [dropdown]

Date début: [input] Date fin: [input]

Ajouter un item

		Code Officiel	Contrat	Type de contrat	
[icon]	[icon]	A32304R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Haie
[icon]	[icon]	A32306R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Haie
[icon]	[icon]	A32301P	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe / broya
[icon]	[icon]	A32301P	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie pré-
[icon]	[icon]	A32304R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Las
[icon]	[icon]	A32306R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - les

WordStat v. 1.0.1 - decoder - Transports ERF - Définition Env - Les Sites Natura 2000 - Carven - Géoportail - cadastre.gouv.fr - habitatnatura - Webmaster - Météo - 14

Page non trouvée | Les pelouses calcaires...

Nature Essonne

Chercher dans ce site: [input]

Les Pelouses calcaires de l'Essonne



Bilan des actions de communication

❑ Réalisation et diffusion de la **nouvelle lettre d'information**

❑ **SUDOCO** : nouvel outil informatique en ligne pour suivre les DOCOBs
= base de donnée pour chaque site

❑ **Site internet Natura 2000** : mise en ligne pour le Gâtinais depuis octobre

❑ **Charte Natura 2000**
= **Envoie à tous les propriétaires** de :

- charte
- liste de leurs parcelles
- Plaquette du Gâtinais
- courrier de présentation signé par le préfet :
 - 2 retours de personnes désireuses de signer la charte
 - 2 retours de personnes souhaitant vendre à ProNatura
 - 40 courriers non arrivés à destinations sur 146...

SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'OBJECTIF

Mise en oeuvre du DOCOB / Réalisations / Liste

Données du DOCOB

- DOCOB
- Structures
- Liens utiles

Habitats / Espèces

- Habitats
- Milieux
- Espèces

Objectifs du docob

- Objectifs développement durable
- Objectifs opérationnels
- Mesures
- Indicateur

Mise en oeuvre du DOCOB

- Contrats
- Réalisation par mesure/contrat
- Suivi des temps
- Partenaires/financeurs par réalisation
- Evénements par réalisation
- Suivi des indicateurs

Requêtes du DOCOB

Docob: [dropdown]

Site: [dropdown]

Recherche: [input] [GO]

Habitat: [dropdown]

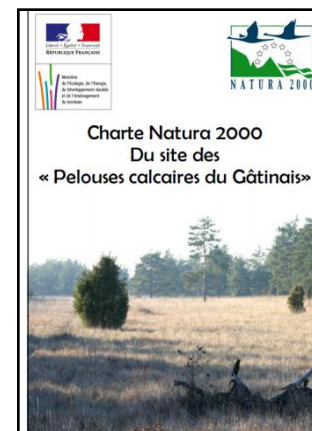
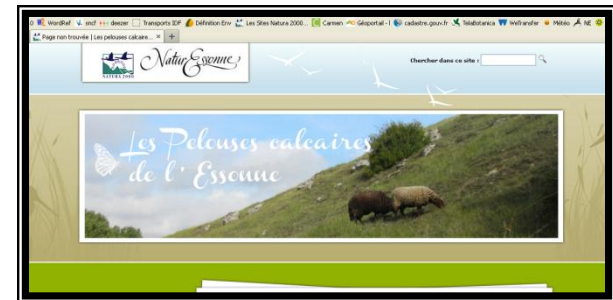
Contrat: [dropdown]

Date début: [input] [input] [input]

Date fin: [input] [input] [input]

[Ajouter un item]

		Code Officiel	Contrat	Type de contrat	
[icon]	[icon]	A32304R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Haie
[icon]	[icon]	A32306R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Haie
[icon]	[icon]	A32301P	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe / broyage
[icon]	[icon]	A32301P	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie pré-b
[icon]	[icon]	A32304R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Les
[icon]	[icon]	A32306R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - les



Sollicitation des mairies et du CG pour signer la charte !

Problèmes rencontrés

- Circulation de véhicules à moteur
 - Intervention fréquente des propriétaires pour barrer les voies avec des branches
- Voiture brûlée
 - Alerte donnée par un propriétaire
 - Est retirée immédiatement par la gendarmerie



Gironville sur Essonne
LA BARBE
Décembre 2011



Actualisation du DOCOB

The original cover features a light blue background. At the top left are logos for the French Republic, the Ile-de-France region, and the Ministry of the Environment. The title is centered: 'DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 1100802 « PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS »'. Below the title are two images: a landscape of a grassy field and a close-up of a dragonfly. At the bottom left is the contact information for PRO NATURA Ile-de-France, and at the bottom right is the date 'Octobre 2006'.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR 1100802**

**« PELOUSES CALCAIRES
DU GATINAIS »**

DOCUMENT DE COMPILATION

PRO NATURA Ile-de-France
S.C. Natur Essonne
5, route de Monthéry
91310 Longpont-sur-Orge
Tel : 01 69 01 50 23 – e mail : naturssonne@wanadoo.fr

Octobre 2006



The updated cover features a white background. At the top left is the Natura 2000 logo. At the top right are logos for the French Republic and the Ile-de-France region. The title is centered in a box: 'DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 1100802 « PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS »'. Below the title is the text 'DOCUMENT DE COMPILATION'. The main image is a large landscape photo of a grassy field with a dragonfly inset. A purple flower is shown in a small inset at the bottom left. At the bottom left is the contact information for PRO NATURA Ile-de-France, and at the bottom right is the date 'Octobre 2006' and 'Dernière actualisation : Septembre 2012'.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR 1100802**

« PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS »

DOCUMENT DE COMPILATION

Opérateur : PRO NATURA Ile-de-France
S.C. Natur Essonne
10 Place Beaumarchais
91800 Savigny-sur-Orge
Tel : 01 69 45 54 47
e-mail : naturssonne@wanadoo.fr

Octobre 2006
Dernière actualisation : Septembre 2012

Actualisation du DOCOB

Document de compilation – Chapitre VI

■ Ajout du paragraphe **VI.A.2.** sur **l'évaluation des incidences N2000 ***

VI.A.2 L'ENCADREMENT DES PROJETS OU PROGRAMMES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE SITE

VI.A.2.a L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

La Directive 92/43 « Habitats Faune Flore » a fixé (art. 6.3 - 6.4) les principes de l'évaluation des incidences (EI) de tout plan, projet ou manifestation (PPM) sur les sites Natura 2000. Cet aspect de la directive a été transposé en droit français en 2001 par le biais des articles L414-4 et R414-13 et suivants du code de l'environnement.

La circulaire DNP/SDEN n°2004-30204c du 5 octobre 2004 a pour objet d'en préciser les modalités d'application et le contenu.

En 2008, à l'occasion du projet de loi relatif à la responsabilité environnementale, l'article L414-4 modifié a été adopté. Ainsi, l'article 13 de la loi du 1er août 2008 permet :

- une extension du champ d'application du régime des EI, eu égard aux deux types de listes constituant un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000 et définissant les activités soumises à EI (liste de référence nationale en cours d'élaboration et liste locale établie par le préfet)

- une modification de la procédure d'instruction des dossiers soumis à déclaration simple ;
- un nouveau contenu de l'EI : EI simplifiée (lorsque l'on peut conclure rapidement à l'absence d'impacts significatifs) ou complète.

Le 9 avril 2010, le Décret n° 2010-365 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, codifie la liste nationale, les modalités d'élaboration de la liste locale complémentaire, les modalités de réalisation de l'évaluation des incidences, et de l'examen du dossier par l'administration.

Le 18 mars 2011, un arrêté préfectoral fixe la liste complémentaire prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement, des documents de planifications, programmes, projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le 24 août 2012 un arrêté préfectoral fixe la seconde liste locale prévue au 2° du III de l'article L.414-27 du code de l'environnement, des documents de planifications, programmes, projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

VI.A.2.b VEILLER AU CONTENU DES DOCUMENTS D'URBANISME ET À LEUR RÉVISION

Dans le cas où une commune réviserait ou ferait évoluer son document d'urbanisme (POS/PLU), ou une intercommunalité établirait, réviserait ou ferait évoluer son SCOT ou autres documents de planification intercommunale, il conviendra de prendre contact avec celle-ci pour :

- vérifier que les statuts d'urbanisme sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000 soient en cohérence avec les objectifs de conservation mentionnés dans le DOCOB ;
- accompagner la commune afin qu'elle puisse intégrer au mieux le site Natura 2000 au sein de ses objectifs de planification urbaine (périmètres, parcelles concernées, cartes...)
- accompagner l'intercommunalité pour que ses documents de planification et d'orientations (DOG...) intègrent la conservation et la valorisation du site N2000.

Remplace un paragraphe
(Prémices des
évaluations d'incidences)

Ajout d'un paragraphe
« Veiller au contenu des
documents d'urbanisme
et à leur révision »

Actualisation du DOCOB

Document de compilation – Chapitre VI

- Attribution des **nouveaux codes** actions du **PDRH**
- Actualisation des actions 1 à 7 d'après la **circulaire N2000 du 27/04/2012**.
 - **Actualisation des cahiers des charges**

Action 1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Coupe / broyage de fourrés arbustifs et d'ourlets denses	P1
PDRH : A.323.01.P		
Action 2	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Coupe d'éclaircie de pré-bois	P1
PDRH : A.323.01.P		
Action 3	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Exploitation de chablis et volis	P3
PDRH : A.323.01.P		

Conditions d'éligibilité :

« *Abattage des arbres de moins de **20 cm** de diamètre... »*

= Proposer une limite de diamètre plus élevée (**50 cm**)...

Ex. : si jamais nous voulons faire appel à une entreprise pour valoriser les produits de coupe ?



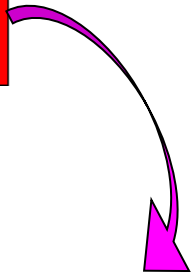
Actualisation du DOCOB

Document de compilation – Chapitre VI

- Attribution des **nouveaux codes** actions du **PDRH**
- Actualisation des actions 1 à 7 d'après la **circulaire N2000 du 27/04/2012**.
 - **Actualisation des cahiers des charges**

Action 4	Chantier d'entretiens des milieux ouverts : Elimination manuelle de repousses de ligneux sur les pelouses ouvertes fragiles	P1
PDRH : A.323.05.R		
Action 5	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	P1
PDRH : A.323.04.R		
Action 6	Chantier d'entretiens des milieux ouverts : Gyrobroyage, fauche ou débroussaillage léger	P1
PDRH : A.323.05.R		
Action 7	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	P1
PDRH : A.323.03.R et A.323.03.P		

Questions sur les
cahiers des charges
des nouvelles fiches ?



Actualisation du DOCOB

Document de compilation – Chapitre VI

Action 7	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	P1
PDRH : A.323.03.R et A.323.03.P		

❑ **Période d'intervention :**
15 juin / 15 sept. ► 15 juin – 15 novembre ?

❑ **Disposition particulière dans la fiche :**

« Le brûlage pastoral est possible de décembre à mars dans des conditions limitant les impacts sur le sol (feu courant, sol frais voire gelé). Il peut être effectué sur de petites surfaces, après avis des services de l'État ou de la structure habilitée. »

Supprimer ce paragraphe ?

= n'apparaît pas dans la circulaire

= n'a plus lieu d'être ? Ou alors seulement en mode Test ?





Actualisation du DOCOB

Document de compilation – Chapitre VI

■ Ajout de 2 nouvelles fiches actions

Action 8	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès	P2
PDRH : A.323.24.P		

Action 9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	P2
PDRH : A.323.26.P		



<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">Action 8</td> <td style="text-align: center;">Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès</td> <td style="text-align: center;">P2</td> </tr> <tr> <td colspan="3">PDRH : A.323.24.P</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Description de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Objectif de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités (et espèces)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Dates de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Période d'intervention</td> </tr> </table>	Action 8	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès	P2	PDRH : A.323.24.P			Description de la mesure			Objectif de la mesure			Modalités (et espèces)			Dates de la mesure			Engagements non respectés			Engagements respectés			Période d'intervention			<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">Action 9</td> <td style="text-align: center;">Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</td> <td style="text-align: center;">P2</td> </tr> <tr> <td colspan="3">PDRH : A.323.26.P</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Description de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Objectif de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités (et espèces)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Dates de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Période d'intervention</td> </tr> </table>	Action 9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	P2	PDRH : A.323.26.P			Description de la mesure			Objectif de la mesure			Modalités (et espèces)			Dates de la mesure			Engagements non respectés			Engagements respectés			Période d'intervention			<p>Act 200 et en utilisant les plans existants pour l'accès, les autres travaux (zone de piéage en fonction des travaux) ont été réalisés tout au long de l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter tous les matériaux et déchets verts après travaux en utilisant les piles existantes. <p>Montant de l'aide : A valider sur DECI</p> <p>Compensation financière</p> <p>Période d'intervention : Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 31er Mars</p> <p>Engagements non respectés : En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne concernent pas les 8 catégories Natura 2000, le remboursement de tout ou partie de l'aide sera refusé.</p> <p>Engagements respectés : Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 31er Mars</p> <p>Période d'intervention : Du 1er septembre au 31er Mars</p> <p>Engagements non respectés : En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne concernent pas les 8 catégories Natura 2000, le remboursement de tout ou partie de l'aide sera refusé.</p> <p>Engagements respectés : Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 31er Mars</p> <p>Période d'intervention : Du 1er septembre au 31er Mars</p>
Action 8	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès	P2																																																						
PDRH : A.323.24.P																																																								
Description de la mesure																																																								
Objectif de la mesure																																																								
Modalités (et espèces)																																																								
Dates de la mesure																																																								
Engagements non respectés																																																								
Engagements respectés																																																								
Période d'intervention																																																								
Action 9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	P2																																																						
PDRH : A.323.26.P																																																								
Description de la mesure																																																								
Objectif de la mesure																																																								
Modalités (et espèces)																																																								
Dates de la mesure																																																								
Engagements non respectés																																																								
Engagements respectés																																																								
Période d'intervention																																																								


► Validation?

Actualisation du DOCOB

ANNEXES

- **Après propos**
= Ajout du suivi des actualisation du DOCOB

- **Annexe N°9.** Extrait de la nouvelle circulaire du 27 avril 2012 *

- Explication de l'attribution des nouveaux codes actions d'après le PDRH. 

- Remplace l'extrait de l'ancien Plan de Développement Rural National (PDRN)

9. EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE 27 AVRIL 2012 RELATIVE A LA GESTION CONTRACTUELLE DES SITES NATURA 2000

Annexe 3.2 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

Actions concernant le DOCOB :

- A32301P** – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- A32303R** – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32304R** – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- A32305R** – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- A32324P** – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- A32326P** – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Tableau de correspondance entre les actions de l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24/12/2004 et les actions éligibles pour la période 2007-2013 :

Annexe J du PDRN	Mesure 323B du PDRH
Code DOCOB avant 2012	Code DOCOB à partir de 2012
AFH004 : Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats communautaires	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32302P : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
AHE005 : Lutte (débroussaillage) contre la fermeture du milieu par progression des ligneux, menaçant de supplanter des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire	A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger





* Les agriculteurs sont inéligibles aux actions **A323.03P et R et A323.04R** relatifs aux entretiens des milieux par fauche ou pâturage. En effet, une parcelle fauchée ou pâturée doit être déclarée à la PAC et ne peut pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.



Actualisation du DOCOB


Annexes Cartographiques

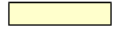
V. LOCALISATION DES ACTIONS D'ENTRETIEN

-  Action 4 : Elimination de repousses de ligneux sur les pelouses ouvertes fragiles
-  Action 5 : Fauche d'entretien de pelouses ouvertes
-  Action 6 : Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes
-  Action 7 : Pâturage d'entretien de pelouses ouvertes

V. LOCALISATION DES ACTIONS D'ENTRETIEN

A.323.05.R : Chantier d'entretien des milieux ouverts :

 Action 4 « Débroussaillage léger et fauche manuelle de repousses de ligneux »

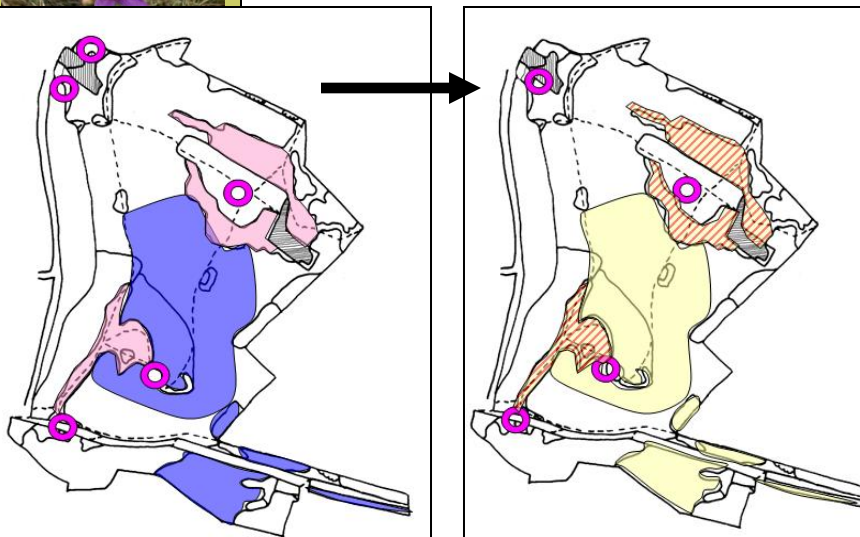
 Action 6 « Gyrobroyage, fauche ou débroussaillage léger »

A.323.04.R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

 Action 5

4.323.03.R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

 Action 7



- Modification des **codes couleurs** des légendes
- + nouveau code PDRH
 - permet d'être plus flexible sur la gestion
 - application de 2 actions sur une même zone

- **Zonage inchangé** actualisé lors du dernier COPIL

Perspectives d'animation





Perspectives pour 2013

ANIMATION

- Animation 2013: attribuée à NaturEssonne (attribuée au COFIL en sept. 2010, valable pour 3 ans).
- Projet de pose de panneaux de signalisation Natura 2000
- Sensibilisation/ Animation de la population et des acteurs locaux
- Veille écologique et suivis floristique





Perspectives pour 2013

GESTION

- ❑ Mise en place du nouveau contrat
- ❑ Délimitation d'exclos pour la gestion
 - Pour suivi floristique – impact gestion (Cf. Alain Fontaine)
- ❑ Prévision de la gestion sur le site de Puiselet-le-Marais, en concertation avec le Conservatoire des ENS
- ❑ Idée de gestion : faire appel à une entreprise qui valoriserait les produits de coupe ?



Perspectives pour 2013

GESTION

□ 2 Chantiers nature avec Lycée

- Par des élèves du Lycée horticole Saint Nicolas d'Igny

□ 2 Chantiers nature avec Bénévoles de NE

- Actions envisagées : débroussaillage manuel d'arbustes + coupe à la tronçonneuse de pins sylvestre
- Sites potentiels : les Rochettes, La Vallée aux morts, Les Grandes Friches, l'Eglise

- Valpuseaux : Retirer la terre ajoutée sur la pelouse des sables xériques dans la partie haute



Merci de votre attention

Natur Essonne

Association d'Etude et de Protection
de la nature de l'Essonne

